

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2005 - 2010

1 INTRODUCTION

Depuis quelques années, la municipalité du Canton d'Orford connaît un essor considérable, sa population permanente de 989 en 1991 passe à 2 956 en 2005. Il s'agit, sur une période de 14 ans, d'une augmentation de près de 200 %. Il est à noter que cette augmentation de la population s'est surtout faite sentir au cours des cinq dernières années. Une telle évolution, bien que souhaitable, se doit d'être encadrée et planifiée dans le but de mieux servir la population.

Le Conseil municipal a donc amorcé, à l'automne 2004, un exercice de planification stratégique pour s'assurer d'un développement en accord avec les vues de la population et du conseil.

2 LA VISION DE LA MUNICIPALITÉ

D'entrée de jeu le groupe de travail, constitué pour élaborer cette planification, s'est penché sur la vision qu'il entend promouvoir au cours des cinq prochaines années. Toutes les actions de la municipalité se rattachent donc à cette vision qui est l'élément rassembleur autour duquel tous doivent travailler.

À la suite de cet exercice, le Conseil retient la vision suivante comme étant la base du développement de la municipalité :

Orchestrer la planification des activités municipales par une gestion proactive dans un cadre de développement durable pour assurer à nos citoyens, une qualité de vie axée sur la nature, la culture et le respect de notre environnement, et ce, en respect de la capacité financière des citoyens.

Ainsi, la municipalité entend maintenir sa priorité en regard de la protection de son environnement tout en assurant un développement durable qui tient compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Cette vision se veut la prémisse de toutes les actions que veut entreprendre la municipalité au cours des prochaines années. Ainsi, toute action devra être posée dans un cadre proactif et devra promouvoir la protection des ressources et de l'environnement tout en permettant le développement de la municipalité.

3 LES DÉFIS À RELEVER

3.1 Dans le but d'offrir une meilleure réponse aux demandes des citoyens, assurer une plus grande efficacité et efficience dans la prestation de services mieux adaptés à notre population tout en utilisant les ressources disponibles

Ce défi est de taille pour une municipalité de l'envergure du Canton d'Orford. Il nécessitera sûrement, à moyen terme, de nouvelles ressources visant à mieux satisfaire

les demandes des citoyens, et ce, dans des délais raisonnables.

3.2 Assurer une planification du développement de la municipalité en relation avec sa capacité à offrir les services attendus par la population

La réussite et l'atteinte d'objectifs en matière de développement durable passe obligatoirement par une meilleure planification. Sans vouloir restreindre le développement, le Conseil entend toutefois l'encadrer pour toujours mieux servir les intérêts de la population tout en respectant sa capacité de payer.

3.3 Dans un cadre de développement durable, assurer une gestion proactive par des décisions et des gestes visant à préserver l'environnement

La qualité de l'environnement étant l'atout principal de la municipalité, il apparaît nécessaire au conseil municipal de mieux le protéger, tant pour permettre aux citoyens d'en jouir que pour le préserver pour les générations futures. En ce sens, le Conseil entend assurer une gestion proactive de cet aspect où le souci premier sera la protection et la préservation de la qualité de notre environnement.

3.4 Consolider le réseau routier municipal en améliorant les chemins municipaux, d'une part, et en visant à municipaliser les chemins privés, d'autre part

Il s'agit là d'un défi majeur pour l'ensemble des municipalités du Québec. Le Canton d'Orford n'a pas été à l'abri du délestage des Gouvernements supérieurs en cette matière. La quantité de routes transférées à la municipalité, souvent dans un état déplorable, a imposé un énorme fardeau financier, leur remise en état exigera des investissements considérables qui devront être consentis sur plusieurs années. La réponse à ce défi permettra d'accélérer la remise à neuf du réseau routier.

Par la même occasion, le Conseil municipal souhaite mettre en place un programme de municipalisation des chemins privés afin d'offrir à tous un niveau de service équivalent en regard du fardeau fiscal imposé. Bien que cette démarche ne vise pas à municipaliser tous les chemins, certains à fort potentiel, seront ciblés au cours des prochaines années.

3.5 Assurer une saine gestion financière dans un respect de la capacité de payer des citoyens

Par ce défi, le conseil entend demeurer vigilant et s'assurer que les services demandés par la population soient toujours dispensés au meilleur coût possible.

4 LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans le cadre de cet exercice, le Conseil municipal a identifié quatre enjeux majeurs ou stratégiques sur lesquels il entend mettre ses énergies. L'objectif premier étant de toujours mieux servir les citoyens. Pour chacun de ces enjeux, le Conseil s'est fixé une série d'objectifs qui lui permettront de partager sa vision avec la population, qu'il gardera bien en vue afin de faire de sa vision de la municipalité une réalité appréciée de tous.

4.1 Enjeu stratégique 1

La communication avec les citoyens et la communication interne sont des éléments essentiels pour permettre l'adhésion des citoyens et des employés à la vision du conseil et par le fait même à une meilleure compréhension des décisions et des gestes posés par la municipalité.

Cet enjeu stratégique se retrouve au premier plan compte tenu de l'importance de la communication dans toutes relations (conseil, citoyens, employés, promoteurs, etc.). En ce sens, le Conseil entend améliorer ses outils de communication nécessaires pour assurer une saine gestion et un sain développement de la municipalité. Ainsi, le Conseil s'est fixé deux objectifs à atteindre au cours des cinq prochaines années :

4.1.1 Mettre à jour la politique de communication de la municipalité

La Municipalité a adopté, au début des années 90, une Politique de communication. Cette politique doit être mise à jour en fonction des nouvelles réalités reliées au monde des communications. Les possibilités de l'internet seront, entre autres, mises à profit.

Évidemment, la mise en place, de nouveaux outils permettant d'améliorer la communication externe ou interne de l'organisation, sera également une priorité de cette politique.

4.1.2 Implantation de la géomatique comme outil de communication

Bien que le développement de la géomatique puisse paraître en dehors du monde des communications, le Conseil tient à implanter cet outil pour améliorer et accélérer les communications de données.

- La géomatique fait appel aux sciences de mesure de la terre mettant en relation un réseau plus ou moins complexe de bases de données descriptives et cartographiques, permettant d'obtenir une information géographique.
- La géomatique regroupe trois secteurs spécialisés. Le premier est l'acquisition de données, mettant en présence différentes technologies et équipements (global positioning system (GPS), imagerie satellitaire, station totale, vidéo numérique géoréférencée, etc.).
- Le second est le traitement de la donnée, afin de rendre celle-ci intelligente ou interprétable. Ce segment de marché de la géomatique se fait à l'aide d'outils technologiques appelés « Système d'informations à référence spatiale » (SIG, GIS en anglais).
- Le dernier segment, la diffusion de l'information, intègre les architectures systèmes et bases de données en plus de faire référence aux technologies de communication et de télécommunication.

4.2 Enjeu stratégique 2

La qualité de l'environnement de la municipalité est l'un de ses plus grands atouts. Il est essentiel d'appliquer une gestion proactive en matière d'environnement afin de conserver cet acquis pour les générations futures. Ainsi, la protection des lacs, des cours d'eau et du territoire en général doivent guider nos interventions à tous les niveaux.

Il s'agit là certes, d'un enjeu crucial pour assurer aux Orferoises et Orferois la qualité de vie qu'ils sont venus chercher en s'installant dans la région. En ce sens, le Conseil entend mettre toute l'attention nécessaire aux actions entourant cet enjeu dans le but d'assurer à sa population actuelle et future un milieu de vie empreint de nature et culture. Les objectifs retenus par le conseil, dans le cadre de cet enjeu, sont les suivants :

4.2.1 S'assurer de la correction des installations septiques déficientes

Objectif poursuivi par le conseil depuis plus de dix ans, celui-ci a été confirmé dans le but de mieux protéger les lacs et les cours d'eau. Ainsi, un suivi encore plus rigoureux sera mis en place pour s'assurer que les installations septiques ne contribuent pas à détériorer les milieux fragiles que sont nos lacs et nos cours d'eau.

4.2.2 Entreprendre un processus de revégétalisation des berges, des lacs et des cours d'eau en collaboration avec les associations de lacs

Cet objectif se veut un partenariat avec les associations de protection des lacs sur le territoire dans le but de mettre en place les mesures nécessaires à protéger nos lacs des conséquences du déboisement réalisé à d'autres époques. Cet objectif prendra la forme de plusieurs actions spécifiques en collaboration avec les associations pour sensibiliser la population riveraine à l'importance de la végétation en bordure des lacs.

4.2.3 Mise à jour de l'état des berges sur le territoire de la municipalité

Dans le cadre d'un processus de revégétalisation des berges, il apparaît nécessaire d'effectuer une mise à jour de l'état des berges afin de mieux cerner la problématique et prioriser les actions à entreprendre. Évidemment, les différentes associations de protection des lacs seront mises à contribution pour leur connaissance de la problématique et des solutions.

4.2.4 Assurer la pérennité et la qualité de la ressource « eau » tant au niveau de l'eau potable que des lacs et des cours d'eau

Environ la moitié de la population est présentement desservie par un réseau d'aqueduc de la municipalité. L'alimentation du réseau d'aqueduc se faisant via l'eau souterraine, il est important pour la municipalité de coordonner ses actions et ceux des entrepreneurs dans le but de ne pas contaminer ni réduire

la capacité des puits. Ainsi, l'adoption de règles de conduite, en regard de l'utilisation de l'eau potable (compteur, réducteur de pression, etc.), devra être envisagée afin d'assurer la pérennité de la ressource « eau ».

Une grande partie du reste de la population demeure à proximité de lacs et de cours d'eau. Il apparaît important pour le conseil municipal d'assurer une protection de cette ressource qui à maintes occasions sert de réservoir d'eau potable. La Municipalité s'engagera donc à modifier ses méthodes de travail lorsqu'elle a à intervenir à des endroits susceptibles d'avoir un impact sur les lacs et les cours d'eau. De même, à l'égard des citoyens et des entrepreneurs, la Municipalité verra à mettre en place des mesures de sensibilisation mais aussi des mesures coercitives dans le but de faire respecter la réglementation en matière d'interventions en bordure des lacs et des cours d'eau.

4.2.5 Adopter des mesures de mitigation de l'érosion dans la réglementation d'urbanisme

Cet objectif est une suite logique de l'objectif précédent, il vise à implanter des mesures concrètes pour éviter la sédimentation dans les lacs et les cours d'eau. Associée à l'adoption de ces mesures, la Municipalité devra voir à mettre en oeuvre des moyens de contrôle et des moyens pour forcer les récalcitrants à une remise en état des lieux, lorsque la réglementation n'est pas respectée.

4.2.6 Dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Memphrémagog, viser à atteindre l'objectif gouvernemental de réduire de 65 % les matières actuellement dirigées vers les sites d'enfouissement

Dans le contexte actuel de la politique gouvernementale, cet objectif devient nécessaire et des actions concrètes devront être entreprises pour rencontrer les exigences de la loi. Actuellement, 20 % des matières résiduelles sont acheminées ailleurs que dans les sites d'enfouissement. Bien que l'effort fait, au cours des dernières années, soit louable nous constatons qu'il reste beaucoup à faire.

Les actions à développer mettront à contribution l'ensemble des citoyens et le Conseil municipal devra s'assurer de la collaboration des citoyens par des campagnes de sensibilisation et de promotion des nouvelles méthodes qui devront obligatoirement être mises en place pour assurer l'atteinte de cet objectif.

4.3 Enjeux stratégique 3

La qualité des infrastructures routières étant très variable sur le territoire, il apparaît important de mettre les ressources nécessaires dans le but de poursuivre la réhabilitation du réseau routier et de ses composantes pour assurer une qualité uniforme du réseau. En ce sens, la municipalisation des chemins privés devrait être encouragée.

Voilà un enjeu important pour le citoyen. En effet, le réseau routier est l'un des premiers services que tout citoyen utilise sans exception, et une détérioration de celui-ci se remarque très rapidement. Au cours des dix dernières années, le Conseil a mis en place un plan triennal d'immobilisation permettant l'amélioration d'une partie du réseau routier. Par contre, ces investissements de près 1 000 000 \$ n'ont pu résoudre l'ensemble des problèmes. En ce sens, le Conseil entend, au cours des prochaines années, augmenter ses investissements sur le réseau routier dans le but de lui donner une qualité uniforme.

Le territoire de la municipalité est parsemé de chemins privés qui ne reçoivent pas le niveau de service que l'on retrouve sur les chemins municipaux. En ce sens, le Conseil souhaite mettre les énergies nécessaires afin de municipaliser le maximum de ces chemins. Cette municipalisation devra se faire en collaboration avec les riverains des dits chemins et en respect de l'environnement.

4.3.1 Compléter la remise en état du réseau routier supérieur d'ici 5 ans

Par cet objectif, le Conseil entend remettre à niveau l'ensemble des chemins du réseau routier supérieur (voies collectrices et importantes). Des investissements majeurs seront requis afin de s'assurer de l'atteinte de cet objectif.

4.3.2 Mettre en place les outils et les moyens nécessaires pour ralentir la détérioration des nouveaux chemins par un programme d'entretien préventif d'ici 2 ans

Au-delà de la réhabilitation des chemins fortement détériorés, la Municipalité doit mettre en place un programme visant l'entretien des chemins en bon état afin d'éviter leur détérioration. L'entretien préventif se veut un remède à la détérioration graduelle et aux investissements majeurs.

4.3.3 Analyser 50 % des chemins privés afin de déterminer la faisabilité de les municipaliser

En complément à l'objectif de remise en état du réseau routier supérieur, le Conseil municipal entend offrir la possibilité de municipaliser un maximum de chemins privés dans le seul but d'offrir un niveau de service équivalent à tous. Évidemment, les actions entourant la réalisation de cet objectif permettront de résoudre une série de problèmes chroniques reliés à ces chemins.

4.3.4 Mettre en place un programme d'entretien minimal pour les voies locales

Bien que moins utilisées, les voies locales demeurent tout de même un élément pouvant susciter une grande insatisfaction dans la population. Un programme d'entretien minimal permettra de prolonger considérablement la durée de vie de nos infrastructures routières.

4.4 Enjeu stratégique 4

Depuis quelques années, la Municipalité connaît une croissance fort importante malgré un moratoire sur le prolongement de nouvelles infrastructures d'égout sur le territoire. La levée récente du moratoire, la construction de la nouvelle usine d'épuration ainsi que les projets à la base de la Station de ski ne feront qu'augmenter la pression sur le développement et l'expansion de la municipalité. Il apparaît important de mieux planifier et encadrer les projets de développements résidentiels pour respecter la capacité de la municipalité à offrir les services tout en tenant compte des divers degrés d'urbanisation souhaités sur le territoire.

Il s'agit d'un enjeu essentiel si le Conseil désire maintenir la qualité de vie pour laquelle la municipalité est reconnue. Le contrôle du développement dans une perspective de développement durable ne peut être que souhaitable et bénéfique pour l'ensemble de la population actuelle et à venir.

4.4.1 Mettre en place une politique d'encadrement des développements résidentiels permettant une planification à long terme de l'expansion de la municipalité pour mars 2005

La mise en place d'une telle politique permettra à la municipalité de se développer en fonction de ses ressources et de sa capacité à recevoir une nouvelle population. De plus, cette politique permettra une meilleure planification des différentes ressources nécessaires pour satisfaire les attentes de la population tout en maintenant un temps de réponse adéquat.

4.4.2 Remplacer la contribution du 15 % par une mesure transitoire sur quelques années

Cette contribution avait été mise sur pied, il y a quelques années, alors que le développement était relativement stagnant. Une telle politique avait comme objectif de relancer le développement sur le territoire de la municipalité. Actuellement, les projets de complexes résidentiels sur le territoire nous démontrent que la nécessité d'une telle mesure à de moins en moins sa place. Par contre, consciente de son rôle dans un contexte de développement, le Conseil entend mettre en place des mesures alternatives à cette contribution. D'ores et déjà, il est à prévoir que ces différentes mesures seront transitoires et que les différents acteurs du développement devront assumer les coûts reliés au développement des nouvelles infrastructures.